Séance du 26 octobre 2023.

Présents : MM. MATHELIN C, Bourgmestre-Présidente ; ~~ECHTERBILLE B., WERNER E.~~, PUFFET S., Echevins ; PIRLOT E., CHENOT J-P, BOULANGER J., NEMRY A-F. et TIMMERMANS L., Conseillers communaux ; BRION C., Directrice générale f.f.

Eliane Werner, excusée.
Bruno Echterbille, excusé.

Les points 4 & 5 de la convocation, relatif aux règlements de salles communales, sont reportés.

SEANCE PUBLIQUE

1. PV des séances précédentes
Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Modification n° 2 du budget 2023 – Approbation
Le Conseil communal,
Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de modifications budgétaires établi par le collège communal ;
Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale),
Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 13/10/2023 ;
Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;
Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;
Attendu la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;
Considérant que les crédits budgétaires doivent être adaptés en fonction des besoins liés au fonctionnement de la Commune ;
Après en avoir délibéré en séance publique,
A l'unanimité, DECIDE :
Art. 1er
D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2023 :
1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes totales exercice proprement dit	**4.865.779,95**	**4.518.628,78**
Dépenses totales exercice proprement dit	**4.810.930,63**	**4.713.099,23**
Boni / Mali exercice proprement dit	**54.849,32**	**-194.470,45**

Recettes exercices antérieurs	**650.662,93**	**18.644,55**
Dépenses exercices antérieurs	**66.650,04**	**830.013,97**
Prélèvements en recettes	**0,00**	**1.062.554,56**
Prélèvements en dépenses	**252.000,23**	**56.714,69**
Recettes globales	**5.516.442,88**	**5.599.827,89**
Dépenses globales	**5.129.580,90**	**5.599.827,89**
Boni / Mali global	**386.861,98**	**0,00**

2. Budget participatif : ~~oui~~/non.

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle et à la directrice financière.

3. Fonds d'impulsion provincial – Parking à l'école de Saint-Médard / Candidature

Madame la Bourgmestre présente aux conseillers communaux la candidature portée à la province dans le cadre du Fonds d'Impulsion Communal (aide de max. 25.000 euros pour travaux de min. 50.000 euros) sur le thème de la sécurité, à savoir, le projet d'aménagement d'un parking à l'école de Saint-Médard détaillé comme suit :

Description du projet :

Sécurisation de l'accès à l'école de Saint-Médard situé sur la route régionale N858 en plein tournant à la fois pour les enfants, les enseignants et les parents :

- Réalisation d'un dépose minute devant
- Réalisation de 8 places de parking à disposition des différents enseignants/parents
- Remplacement des portails et des clôtures y compris les pares ballons
- Aménagement de l'entrée dans une perspective environnementale

Police consultée et adhère au projet, enseignants consultés.

Analyse (réalisée par F. Maillard) :

L'emplacement choisi permet un déplacement en sécurité des parents, enfants et enseignants.
La proximité avec le ralentisseur permettra d'effectuer des manœuvres en sécurité par rapport à la circulation routière qui sera donc ralentie.
Le renouvellement des portails et clôtures s'avère nécessaire car ceux en place ne remplissent plus leur rôle et ne garantissent plus la sécurité des enfants (barrière ne fermant plus, treillis cassé, pare ballon qui ne sont pas présents sur tout le périmètre).
Le projet comprendra :

- 8 places de parkings de 2,5 m x 5 m
- Mise en place de bordures délimitant la surface.
- Création d'un couloir de circulation pour éviter que les piétons ne passent derrière les véhicules stationnés (Y compris sur l'aire de dépose minute).
- Revêtement réalisé à l'aide de pavés en béton drainant permettant de garder une perméabilité du sol tout en garantissant un sol praticable. Accessoirement, des potelets ou une barrière en bois pourraient être mis en place pour délimiter la zone de parcage.
- Remplacement du grillage en treillis soudés et des portails d'accès. Prolongation de la zone protégée par des pare ballons pour éviter l'envoi des ballons sur la route ou sur les terrains voisins.

Budget estimatif :

- Réalisation des places de parkings en pavé = 24.000 €
- Réalisation de l'allée de circulation : 5000 euros (une bordure de chaque côté plus un couloir pavé) :
- Pose de potelets en acier = 5000 €
- sentier piéton sur l'aire de dépose minute : 5000 euros
- Remplacement des clôtures + pare ballons + portail (+/- 50 mètres) et portails = 21.000

- panneau avec logo provincial placé (avec le soutien de la province) : 150 euros.
- L'estimatif précis poste par poste sera réalisé par F. Maillard ainsi que le cahier des charges lié à ce projet afin de lancer un marché.

Demande formulée : subsidiation du projet à hauteur de 25.000 euros.

4. AG Holding communal – 13/11/2023 / Procuration

Le Conseil communal, à l'unanimité, prend acte que la Commune de Herbeumont ne sera pas représentée à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Holding communal S.A. qui se tiendra le 13 novembre prochain.

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f., La Bourgmestre,

C. BRION C. MATHELIN